



Monsieur Gabriel ATTAL

Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 19 février 2024

Monsieur le Premier Ministre,

Devant l'ampleur du malaise exprimé par les agriculteurs autour de la rémunération et la reconnaissance de leur travail, les acteurs publics locaux et le Gouvernement doivent, ensemble, prendre l'initiative de solutions nouvelles. Créer les conditions qui permettent de garantir un revenu digne à nos agriculteurs est une urgence pour l'avenir de la profession autant qu'un impératif pour le pays.

Les subventions agricoles européennes, nationales, régionales et départementales permettent d'accompagner les nouvelles installations, soutenir les investissements rendus nécessaires par la transition écologique, stimuler les projets. Elles ne doivent pas entretenir une économie de dépendance, dans laquelle les exploitants peinent à survivre grâce aux aides publiques face à des situations de concurrence déloyale dans l'organisation de nos marchés.

Nos collectivités territoriales, de même que l'État, ont la responsabilité de la gestion directe ou déléguée de nombreuses restaurations collectives publiques. Qu'il s'agisse des hôpitaux, des restaurants scolaires et universitaires, ou de l'ensemble des services exercés en gestion publique déléguée, la commande publique doit être mise au service d'une économie de souveraineté alimentaire et de l'avenir agricole. Libérée de contraintes inutiles, elle peut être un levier puissant susceptible de contribuer à la refonte de nos systèmes alimentaires territoriaux par l'effet d'entraînement qu'elle génère.

La crise agricole impose d'agir vite pour lever les freins qui entretiennent un système aujourd'hui injustifiable.

Le premier frein est celui du code de la commande publique pour les pouvoirs adjudicateurs. L'interdiction d'introduire dans les marchés publics un critère de proximité, pour recourir prioritairement à des producteurs locaux, aux filières courtes et, à défaut, à des productions qui participent au maintien de nos filières agricoles, conduit à éloigner les producteurs des acheteurs, voire à importer des denrées alimentaires pourtant produites en France dans des conditions plus saines.

Les procédures actuelles complexifient les appels d'offres, auxquels les plus petits producteurs ou leurs groupements ont de grandes difficultés à répondre. D'autres secteurs d'achats sont pourtant déjà exonérés de tout formalisme concurrentiel, tels certains marchés de prestation juridique.

Nous vous proposons, sur ce point, de travailler ensemble, de manière urgente, à adapter le droit national et mobiliser tous les outils à notre disposition pour que les achats publics de produits agricoles deviennent un instrument de la souveraineté alimentaire et de la juste rémunération des agriculteurs.

Le second frein est celui de la carence de la décision publique. Aujourd'hui, les collectivités territoriales, Départements et Régions, financent la restauration scolaire, investissent dans les équipements et emploient les agents de cuisine, mais elles ne disposent d'aucune autorité dans la décision d'achat des denrées alimentaires. Cette situation, régulièrement soulignée, entretient des pratiques hétérogènes de commande publique, des priorités variables selon les acteurs et une absence de stratégie d'action.

Nous vous proposons de mettre en cohérence l'exercice de la compétence et celui de l'autorité de la décision en confiant aux collectivités territoriales compétentes pour le service public de la restauration scolaire l'autorité hiérarchique sur les gestionnaires.

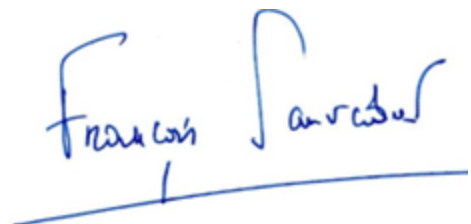
Le troisième frein est celui de la multiplicité des groupements d'achat. Ces groupements de toutes tailles se sont constitués au fil du temps, par opportunité, développant des circuits d'approvisionnement souvent déconnectés de leur territoire. Ces pratiques doivent être mises en cohérence par les collectivités investies de l'autorité de contrôle ou de la compétence, dans un cadre réglementaire renforcé, afin que celles-ci puissent garantir une plus grande convergence des pratiques, au profit des productions agricoles locales, régionales et nationales.

Nous vous proposons de travailler ensemble, dans les prochaines semaines, pour que la restauration publique bénéficie enfin de la qualité des productions françaises et qu'elle soit aussi un soutien pour le revenu de nos agriculteurs.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre haute considération.



Carole DELGA
Présidente de Régions de
France



François SAUVADET
Président de l'Assemblée des
Départements de France